

UTILISATION DES COMPACTEURS A PNEUS

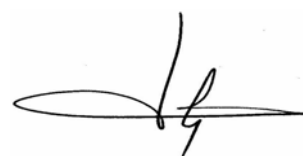
31 mars 2006

Des accidents graves ont été déplorés dans certaines conditions d'utilisation de compacteurs à pneus, qui échappent au contrôle de leur conducteur.

Ces accidents ont notamment concerné des problèmes de freinage et de transmission des machines dans certaines circonstances d'utilisation.

Afin d'éviter ces accidents, l' USIRF recommande :

- de ne pas utiliser des compacteurs à pneus lestés à plus de 3 T/roue
- de ne délivrer l'autorisation de conduite pour les compacteurs à pneus qu'aux conducteurs titulaires du CACES n° 7, et spécialement formés et testés sur la conduite des compacteurs à pneus.



Philippe GRESSET
Président de l'USIRF